

Soutien exceptionnel aux exploitations agricoles touchées par des catastrophes naturelles : la Région mobilise plus de 27 millions d'euros de fonds européens

En avril dernier, la Région Bourgogne-Franche-Comté s'est saisie d'une opportunité ouverte par la Commission européenne pour soutenir les exploitations agricoles affectées par des catastrophes naturelles.

Grâce à ce dispositif autorisé par l'Europe, et décidé par les élus de la Région Bourgogne-Franche-Comté, plus de 1500 exploitations touchées soit par la fièvre catarrhale ovine (FCO) soit par des aléas climatiques reconnus, seront indemnisées par une aide exceptionnelle allant de 16 450 à 23 000 euros.

Les crédits correspondants ont été mobilisés dans un temps contraint sur les reliquats de la programmation FEADER 2014 – 2022, en cours de clôture.

Ceci a été rendu possible par la mobilisation de la profession agricole, des groupements de défense sanitaire, des assureurs, et des administrations de l'Etat et de la Région.

Un comité régional de programmation ad hoc se déroule du 24 au 26 juin 2025. Le versement interviendra via l'ASP (Agence de Service de paiement) au cours du deuxième semestre 2025.

Les modalités de cette mesure s'inscrivent dans le cadre défini par la Commission Européenne et ont été construites en collaboration avec l'Etat, l'ASP et la profession agricole.

« Cette aide exceptionnelle va permettre à des exploitations bousculées par des catastrophes naturelles ou sanitaires de retrouver un peu d'air, indique la Présidente de Région, Marie-Guite Dufay. Je tiens à remercier les services de l'Etat, de l'ASP, la profession agricole, les GDS, la MSA et les assureurs, avec qui nous avons construit une mesure pensée pour être simple, rapide et équitable ; et bien-sûr les services de la Région, dont la mobilisation a permis l'instruction de l'ensemble de ces dossiers dans un temps record »